M. Gilbert LAURENT, rapporteur, continuant son discours interrompu jeudi dernier rappelle que les représentants autorisés des intéressés acceptent le principe de la loi.

« On prétend, dit-il, qu'il imposera une lourde charge aux industriels. C'est inexact; en améliorant les conditions d'hygiène du travail, on prévendra les maladies et par cela même, le chiffre des indemnités sera de plus en plus faible.

» On réclame pour le patron, continue l'orateur, le droit de faire la preuve que la maladie n'est pas professionnelle, mais alors si vous accordez au patron le droit de faire cette preuve, il faudra reconnaître à l'ouvrier le droit de prouver que la maladie est professionnelle, et on sera ainsi amené à étendre la loi à toutes les maladies professionnelles au lieu de la limiter à des industries déterminées.

» La Chambre a déjà admis le principe de la réparation pour les maladies professionnelles dans trois cas. Nous lui demandons de l'étendre à deux cas nouveaux : les maladies engendrées par l'intoxication saturnine et par l'intoxication mercurielle ».

L'orateur établit que les maladies causées par le plomb comptent les 8 dixièmes de la totalité des maladies professionnelles. Il demande que par une entente entre les savants, les ingénieurs et les patrons, on s'efforce d'améliorer le plus possible, les conditions d'hygiène et de travail.

En terminant, il demande à la Chambre d'adopter le projet. Ce faisant, elle suivra l'exemple de la Suisse et de l'Angleterre; elle accomplira à la fois une œuvre sociale et une œuvre d'humanité. (Applaudissements).

M. BEAURIGARD s'efforce de démontrer qu'il y a une différence fondamentale entre les accidents du travail qui se produisent toujours à l'atelier et les maladies professionnelles, qui pourront avoir parfois d'autres origines que la profession.

M. AUGAGNEUR. — Le jour où vous nous démontrerez que le saturnisme peut atteindre des ouvriers autres que ceux qui travaillent le plomb, votre argument pourra avoir une certaine valeur.

M. le docteur PEYROUX fait remarquer que la plupart des industries exercées parmi des industries dont il est question. « Il ne s'agit, en effet, dans le projet soumis à la Chambre, que des industries travaillant le plomb et le mercure. »

M. Paul BEAURIGARD. — Pour le moment, c'est entendu, mais le projet prévoit que la loi pourra prendre une plus grande extension.

M. J.-L. BRETON, président de la commission. — Il est certain que chaque fois que des maladies professionnelles nouvelles seront constatées nous demanderons qu'elles bénéficient de la loi.

M. PEYROUX. — L'application des tableaux X est exemple.

M. DION dit qu'il faudrait que l'Etat assurât la totalité des risques. Il se trouverait en concurrence avec les compagnies d'assurances, mais, en cas de défaillance de celles-ci, l'Etat devrait avoir à faire face à toutes les indemnités.

M. LEFAS reproche à la commission de ne pas prévoir le partie financière de la loi. « Votre loi, dit-il, est l'ancêtre de l'assurance-maladie. Jusqu'où frez-vous aller ? »

Il demande au ministre du travail de s'expliquer sur ce point.

La suite de la discussion, jeudi matin, séance à 9 h. 30.

Séance de l'après-midi

Pour un Parlement international

Paris, 19 juin. — La séance est ouverte à 3 h. 25 sous la présidence de M. Deschanel.

M. FOURNIER et les groupes demandent le gouvernement en faveur d'une motion invitant le gouvernement à se concerter avec les puissances pour l'institution d'un Parlement international.

L'orateur, qui avait déjà parlé sur cette question il y a quinze jours, développe, au milieu du bruit, ses arguments du pacifisme international. Il fait longuement l'histoire du textes les tentatives de conciliation internationale qui ont été faites par la France depuis la Révolution.

Il adjure la Chambre de prendre l'initiative d'un mouvement en faveur de l'arbitrage international.

L'orateur, continuant son exposé, M. Briant l'interrompt et déclare que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le règlement.

M. BRIANT. — C'est scandaleux !

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien ! modifiez-le.

M. FOURNIER. — J'aurais toujours trouvé le moyen d'exposer mes idées.

L'orateur termine en faisant appel au sentiment de générosité pacifique de ses collègues.

M. PICHON, ministre des affaires étrangères, rend tout d'abord hommage aux intentions généreuses de M. François Fournier, mais son intérêt, dit-il, sont chimériques. Nous n'aurions aucune chance d'obtenir la création d'un Parlement international qui aurait à se prononcer sur des questions qui intéressent les Etats souverains.

L'orateur rappelle qu'au congrès de la Haye, la France n'a pas réussi à faire adopter l'arbitrage obligatoire même pour les causes n'engageant pas l'honneur des nations.

Il termine en demandant le rejet de l'urgence de la motion de M. François Fournier.

L'urgence de la proposition mise aux voix, est repoussée par 316 voix contre 142.

On reprend ensuite le débat sur les « trois ans » dont notre envoyé spécial a rendu compte plus haut.

Au SÉNAT

Paris, 19 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. Régismanset dépose le rapport sur le projet de loi concernant la liquidation des congrégations.

On décide d'insérer à l' « Officiel » de demain le rapport sur la répression des infractions spéciales à l'indigénat.

On adopte le projet pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne.

L'ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Le Sénat reprend à l'article 2 la discussion du projet sur l'assistance aux familles nombreuses.

M. LHOPITEAU demande que l'assistance soit accordée également aux grands-parents qui ont à leur charge leurs petits-enfants abandonnés par leur père ou leur mère.

Le texte est renvoyé à la commission pour qu'il soit donné satisfaction à cette demande.

On discute l'article 3 qui fixe le taux de l'allocation (60 fr. au minimum, 90 fr. au maximum).

M. STRAUSS réclame une majoration de 25 % si les chefs de famille ou la veuve faisaient partie, depuis cinq ans au moins, d'une société de secours mutuels.

La commission repousse l'amendement Strauss.

M. CHERON, ministre du travail, l'appuie.

Il est rejeté par 144 voix contre 126.

On adopte jusqu'à l'article 7, après observations de MM. Boivin-Champeaux, Denoix, Rey. Ce dernier demande que la répartition soit faite entre l'Etat, le département et la commune d'après le barème fixé par la loi de 1905 relative à l'assistance aux vieillards, barème plus favorable aux communes que celui adopté par la commission.

M. FERDINAND DREYFUS dit que la commission a voulu établir une répartition équitable, proportionnée aux charges des communes. Les sacrifices qu'entraînera la loi doivent être proportionnés aux facultés de chacune des trois collectivités : Etat, commune, département.

M. MILLIES-LACROIX appuie le barème de 1905.

M. PAUL MOREL appuie le texte de la commission. L'Etat doit participer au devoir national que nous voulons remplir, mais, ajoute le sous-secrétaire d'Etat, il faut que ce part soit fixe pour éviter les abus. L'application du barème de 1905 ne donnerait pas de résultats équitables : le barème de la commission est d'ailleurs plus favorable aux communes qui ont des assistés. Le barème de 1905 détermine la part de la dépense de la commune exclusivement d'après le centime démographique. Or, ce ne doit pas être le seul indice à retenir : il faut tenir compte aussi du nombre des bénéficiaires de la loi par rapport à la population.

M. MILLIES-LACROIX répond que c'est à l'Etat à supporter la plus grosse part de la dépense et il combat la proportion de 2/5 pour l'Etat.

Finalement on renvoie à la commission les divers amendements déposés sur ces articles finaliers de la loi.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 20.

Vif émoi Outre-Rhin

Le Kronprinz allemand

CONTRE

le poète Gérard Hauptmann

Berlin, 19 juin. — Toute la presse de Prusse s'occupe d'un incident qui aura un retentissement prolongé, parce que le prince impérial y serait mêlé. Le Reichstag en a déjà hier été saisi par un discours du député libéral Müller-Meiningen. Il s'agit de l'arrêt des représentations d'une pièce patriotique de Gerhardt Hauptmann, que la municipalité de Breslau vient d'interdire. Et les personnalités bien informées ne dissimulent pas que cette interdiction serait inspirée par le kronprinz, auquel les tendances de l'œuvre de Hauptmann auraient déplu.

Voici le résumé des faits. La Ville de Breslau, pour fêter le centenaire des guerres de la libération et de la date de 1813 a organisé une exposition, et le comité à son tour, a demandé à Hauptmann, qui est Silésien, de célébrer dans un drame populaire la lutte contre Napoléon. Hauptmann a écrit la pièce que l'on pouvait attendre de son tempérament, de ses tendances, de ses sentiments à la fois nationaux, mais aussi pacifiques et démocratiques.

Poète, il ne pouvait pas ne pas être frappé par la figure de Napoléon ; il l'a mis en scène, l'a fait parler, a fait parler de lui les autres personnages en termes dignes du génie de la guerre. National dans le sens large, Hauptmann a fait ressortir le rôle capital joué par des politiques comme Scharnhorst et Hardenberg ; il a enfin posé en premier plan le personnage collectif, le peuple, le citoyen allemand, dont l'élan a été décisif et qui a tout entraîné, en dépit des hésitations et des timidités d'en haut, du désarroi et même des défections de la noblesse.

On devine que cette conception, qui rejette dans l'ombre la personne du roi Frédéric-Guillaume III et ne rappelle que de façon fâcheuse le rôle de l'aristocratie, a fait scandale parmi les éléments conservateurs de la province et les descendants de cette même aristocratie. Ce que dit l'Histoire reste enfoui dans les livres ; ce qui est traduit sur la scène à l'action la plus directe, cela risque d'être le jugement définitif et sans appel. Les protestations ont échoué à la poste vers Berlin. Si l'empereur est resté totalement à l'écart de la campagne qui fut entreprise dès que les premiers échos de la pièce de Hauptmann furent connus, il paraît certain que les doléances des milieux conservateurs et aristocratiques et des sociétés militaires qu'on faisait agir simultanément à Berlin et à Breslau ont trouvé auprès du kronprinz un accueil favorable.

Déjà les vétérans de la province de Silésie s'étaient réunis pour voter une résolution indignée contre la pièce de Hauptmann ; c'est alors que le prince impérial, qui avait accepté le protectorat de l'exposition nationale de Breslau et des fêtes du centenaire pour cette ville crut devoir intervenir. D'après le « Berliner Tageblatt », le maréchal de sa cour télégraphia au conseil municipal de Breslau que le prince renoncerait au protectorat de l'exposition si les représentations, qui avaient commencé, n'étaient pas interrompues. Le magistrat de Breslau s'inclina immédiatement. Les quatre représentations qui étaient annoncées n'auront pas lieu.

La nouvelle, dès qu'elle a été connue, a soulevé la plus grande émotion : joyeuse dans la presse conservatrice ; indignée — le mot n'est pas trop fort — dans la presse libérale.

La « Post » comble de louanges le kronprinz qui enfin, s'écrie-t-elle, se lève pour combattre la démocratie, de plus en plus puissante en Allemagne ».

La « Gazette Berlinoise » exprime le regret que la majorité des Allemands connaissent l'histoire exclusivement comme elle est relatée dans les manuels officiels.

Deux catastrophes en vingt-quatre heures

Mercredi, un échafaudage s'écroule à l'usine métallurgique de Pont-à-Vendin : Trois morts.

Hier, dans des conditions absolument pareilles, quatre ouvriers périssent par l'effondrement d'un échafaudage aux Aciéries d'Isbergues.

Une effroyable coïncidence fait que jour après jour deux accidents terribles se sont produits en des lieux différents, mais dans des conditions exactement semblables et avec un nombre presque identique de victimes.

Mercredi c'était à Wingles, dans le Pas-de-Calais. Une équipe d'ouvriers travaillait sur un échafaudage situé à 23 mètres du sol, à la construction d'un appareil Koper pour le service des hauts-fourneaux. L'échafaudage s'écroulait. Quatre ouvriers tombaient. L'un d'eux parvenait à se raccrocher à une échelle dans sa chute. Les trois autres allaient s'écraser mortellement sur le sol. Cela se passait à l'usine métallurgique de « de Pont-à-Vendin » et appartenant aux sociétés de Commentry et de Lens.

Hier. — La ressemblance est horrible. — à Isbergues, dans les chantiers de la Société des Aciéries », une équipe d'ouvriers était occupée sur un échafaudage au même travail, à la même hauteur que ceux de l'usine « de Pont-à-Vendin » : l'échafaudage bascula et quatre ouvriers tombèrent dans le vide. Ils trouvèrent tous les quatre la mort.

Vraiment, devant deux catastrophes entraînées par les mêmes causes, produisant des effets pareillement affreux, en un laps de temps aussi réduit, l'esprit reste confondu et se demande par quelle malédiction destinée un rapprochement aussi fatal a pu être produit.

Mais narrons par le détail les faits tels qu'ils se sont produits à Isbergues.

Sur un plancher suspendu

A Isbergues (Pas-de-Calais) se trouvent les usines de la « Société des Aciéries de France », firme métallurgique très importante qui occupe un nombre considérable d'ouvriers.

Les hauts-fourneaux des aciéries mettent dans le ciel d'énormes panaches de fumée noire où des flammes se mêlent, en torches géantes brandies vers la nue.

L'importance des travaux entrepris par les usines de la société d'Isbergues nécessite en ce moment des agrandissements.

C'est ainsi qu'un entrepreneur considérable de Ferrières-la-Grande, M. Delattre, avait été appelé pour la construction d'énormes appareils à chauffer l'air, dits appareils Koper.

Un échafaudage suspendu par quatre palans vigoureux élevait progressivement deux équipes de quatre ouvriers pour permettre la pose de « rondelles » sur l'appareil Koper.

Dans l'après-midi d'hier une des deux équipes avait remarqué que le plancher s'élevait d'une façon irrégulière.

Un des palans montait moins bien que les trois autres et faisait incliner le sol de l'échafaudage sur un côté où deux ouvriers devaient travailler.

Vers quatre heures l'inclinaison du plancher était telle que les hommes devaient suspendre un moment leur travail pour se rendre compte de ce qui se passait...

Quatre hommes tombent de vingt mètres

Les deux ouvriers qui se trouvaient sur le côté le plus incliné du plancher appelèrent à leur aide leurs deux camarades restés sur le côté le plus élevé.

Les quatre hommes se trouvèrent bientôt réunis sur le point qui présentait le plus de fatigue et le moins de résistance puisque le palan de support paraissait en moins bon état de fonctionnement de ce côté-là.

Alors il se produisit une chose indicible...

Le palan céda tout à coup et le plancher bascula comme un plateau de balance que rien ne soutient plus d'un côté.

Les quatres hommes, en une « grappe » tombèrent dans le vide.

Ils gisaient maintenant sur le sol. Deux d'entre eux poussaient des gémissements étouffés.

Lorsque les témoins affolés de la scène arrivèrent pour porter secours aux infortunés, il était trop tard déjà.

L'un avait le crâne défoncé. L'autre la colonne vertébrale brisée. Les deux autres étaient comme en bouillie. C'était un affreux mélange d'os et de sang.

La mort avait achevé son œuvre.

On ne put que transporter les cadavres dans un hangar de l'établissement, puis plus tard, dans la soirée, à l'hôpital d'Isbergues qui se trouve à quelque distance des Aciéries.

La direction des Aciéries fit toute diligence pour établir l'identité des morts. Comme ils n'appartenaient pas au personnel des usines, la chose fut d'abord difficile. Mais les camarades de l'autre équipe de M. Delattre vinrent apporter bientôt les précisions que l'on attendait.

Les familles furent averties par la voie des mairies, ainsi que M. Delattre, le patron des ouvriers défunts, à Ferrières-la-Grande.

Les quatre morts

Voici, telle qu'il a bien voulu nous communiquer la direction des Aciéries, la liste des quatre morts avec les renseignements que l'on possède sur eux :

Victor Montez, frappeur, 19 ans, de Trith-Saint-Léger.

Charles Anseux, monteur, 17 ans, à Aire-sur-la-Lys.

Gustave Oorlinck, frappeur, 30 ans, de Bruges.

Auguste Miny, 39 ans, frappeur, de Marcq-en-Barœul.

On ne connaissait pas, hier, à Isbergues, de renseignements plus précis sur la situation de famille des malheureux.

C'étaient pour la plupart des ouvriers recrutés dans la région par le patron M. Delattre, pour effectuer le travail de rivage à opérer aux Aciéries.

Les responsabilités

On ne manquera pas de s'étonner qu'en vingt-quatre heures, deux accidents identiques aient pu se produire dans une même région, à l'occasion d'un même travail.

Mais comment établir de véritable rapprochement entre les causes des accidents de Wingles et d'Isbergues ?

A propos de la catastrophe de l'usine de « Pont-à-Vendin », notre correspondant écrivait hier :

« Il est fort difficile, quant à présent, d'établir de façon exacte les causes de ce terrible accident. D'après les derniers renseignements recueillis, l'équipe de six ouvriers qui se trouvait sur l'échafaudage qui s'écroula, travaillait à l'intérieur de l'appareil Koper, sorte de cylindre en tôle de six mètres de diamètre, tandis que, sur un autre échafaudage, situé en dehors de l'appareil se trouvaient deux ouvriers. Ces deux échafaudages montent simultanément au fur et à mesure que la construction à laquelle ils sont accrochés s'élève. Pour quel motif les attaches de l'échafaudage intérieur ont-elles cédé ? C'est ce que l'enquête établira sans doute ».

Aux Aciéries d'Isbergues, c'est un câble qui a faibli, aussi, et pourtant l'entrepreneur n'était pas le même qu'à Wingles où c'est la maison Cabirol, de Belleville, près Nancy, qui avait la charge des travaux.

On nous a dit à la direction des Aciéries : « L'accident est encore inexplicable.

» Sans doute d'habitude l'échafaudage est monté en plancher soutenu par des tirants de fer. Mais le système des câbles paraissait offrir toutes garanties.

» De toute façon la « Société des Aciéries de France » ne peut être rendue responsable de cet épouvantable accident que nous regrettons très vivement.

» Seul l'entrepreneur qui avait la mission de construire l'appareil Koper doit se préoccuper des conditions dans lesquelles l'événement qui a ému toute l'usine s'est produit.

» Nous croyons savoir qu'il est garanti, au point de vue matériel, contre les accidents par la « Mutualité industrielle de Paris ».

» Il ne nous appartient donc pas de parler de responsabilités ».

Voilà ce que l'on sait sur la catastrophe d'Isbergues qui, avec celle de Wingles, aura ajouté en un jour sept victimes au martyrologe des travailleurs de la construction métallurgique.

ALEX WILL.

La liquidation

— DE LA —

Guerre des Balkans

UN ULTIMATUM BULGARE A LA SERBIE ?

Vienne, 19 juin. — La « Reichspost » apprend de source autorisée que la Bulgarie a demandé à la Serbie d'évacuer immédiatement les territoires qui lui appartiennent d'après les stipulations du traité de 1912, et de consentir à une occupation mixte des territoires contestés.

Si cette demande n'était pas acceptée avant huit jours, les troupes bulgares occuperaient par la force les régions que le traité d'alliance reconnaît à la Bulgarie.

La Serbie résistera

Athènes, 19 juin. — La « Nea Emera » dit que la Grèce et la Serbie emploieront leurs efforts à éviter un conflit, mais que, se traînant pas la guerre, elles sont décidées à ne faire aucune concession aux exigences bulgares et s'opposeront à toute enclave bulgare dans les territoires gréco-serbes.

Le journal ajoute qu'il est absolument certain que la Serbie n'acceptera pas de transaction dans les différends serbo-bulgares, si, en même temps que cette transaction n'intervient pas un arrangement gréco-bulgare.

La question de la démobilisation

Belgrade, 19 juin. — Le Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du roi et s'est occupé de la réponse à adresser à la note bulgare concernant la démobilisation.

Les aspirations de la Macédoine

Sofia, 19 juin. — L'Organisation intérieure révolutionnaire de Macédoine a remis au sein de son comité central, au président du conseil de Bulgarie et aux représentants des puissances une déclaration dans laquelle elle expose que la Macédoine est un pays bulgare. Elle ajoute que si les vœux et les intérêts de la population de Macédoine, si éprouvée et toujours prête à l'action, sont sacrifiés par la satisfaction des intérêts grecs et serbes, elle ne suspendra pas son action révolutionnaire et n'hésitera pas à recourir à tous les moyens dont elle dispose.

La conférence de Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 19 juin. — L'empereur a décidé de faire venir à Saint-Pétersbourg pendant la réunion des alliés, les quatre ministres de Russie à Sofia, à Athènes, à Belgrade et à Cettigné.

Il espère faire aboutir utilement par eux dans l'œuvre de conciliation qui va tenter.

Au Maroc

LA COLONNE MANGIN

Rabat, 18 juin. — Le général Francis Hyerey est arrivé à Casablanca, le 17. Il a trouvé la colonne Mangin en excellent état.

Des détails des combats indiquent qu'au cours des dernières rencontres les pertes des Chleuhs ont été considérables. Elles sont évaluées à 140 morts, le 8 juin, et 300 le 10.

L'impression jusqu'à Marrakech a été considérable.

LA COOPERATION FRANCO-ESPAGNOLE

Madrid, 19 juin. — Le comte de Romanones rectifiant une nouvelle publiée par un journal parisien, disant que le président du conseil des ministres d'Espagne s'était mis d'accord avec l'ambassadeur de France pour que les armées des deux nations opèrent ensemble au Maroc, a donné communication de la note suivante :

« Le président du conseil, dans une entrevue avec M. Geoffray, a déclaré qu'il conviendrait que les autorités militaires des deux pays exercent une grande surveillance dans leurs zones respectives pour empêcher la contrebande de guerre et empêcher que les rebelles des différentes tribus se réfugient dans la zone de l'autre nation, ce qui serait plus efficace qu'une coopération effective qui offrirait dans la pratique beaucoup d'inconvénients ».

Conseil des Ministres

Paris, 19 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain conseil aura lieu samedi à l'Elysée.

Nouvelles Parlementaires

LES CONGES AGRICOLES ET LES 3 ANS

Paris, 19 juin. — M. Fernand David et un grand nombre de députés de toutes opinions demandent une interpellation, dans la loi de trois ans, dans certaines des termes duquel les agriculteurs cultivant eux-mêmes la terre, ou employés dans une exploitation agricole, mais soient appelés ou engagés, et qui n'ont pas encouru de punitions graves, auront droit, au moment des travaux des champs, à des permissions jusqu'à concurrence d'une durée totale de 120 jours pour les trois premières années de leur service militaire. Les permissions seront ainsi réparties : pour la première année, 30 jours à prendre en une ou deux périodes, à partir du mois de mai ; pour les deux années suivantes, 45 jours à prendre en une ou deux périodes, soit en automne, soit au printemps, soit en été.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

MM. BARTHOU ET KLOTZ DEVANT LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Paris, 19 juin. — Le président du conseil et le ministre de l'intérieur ont été entendus cet après-midi par la commission du suffrage universel de la Chambre des députés.

M. Barthou a renouvelé les déclarations qu'il avait faites à la Chambre même en mars dernier et au Sénat, lors de la discussion récente de la loi électorale.

Les déclarations du Gouvernement

L'*Agence l'Information* nous communique les détails suivants :

Paris, 19 juin. — Voici des renseignements complémentaires sur les déclarations du Gouvernement.

Le Président du Conseil a rappelé les conditions dans lesquelles s'était effectué le vote du Sénat maintenant le principe majoritaire qui a entraîné la chute du précédent cabinet.

Après ce vote le nouveau ministère ne pouvait espérer faire revenir le Sénat sur son opposition au système du quotient mais le Gouvernement s'est déclaré prêt à rechercher un terrain de transaction par l'adoption d'un système qui concilierait le principe majoritaire maintenu par le Sénat après le vote de l'amendement de M. Dupuy avec le principe de la représentation des minorités adopté par la Chambre.

Le Gouvernement comptait trouver cette conciliation dans un système instituant le vote supplémentaire mais la commission du Sénat n'a pas cru devoir aller jusque là.

Le Président du Conseil a envisagé deux hypothèses : celle où la commission du suffrage universel et la Chambre maintiendraient leur ancien texte et celle où la commission voudrait examiner une représentation des minorités obtenue autrement que par le quotient.

Dans cette dernière hypothèse le Gouvernement serait prêt à collaborer avec la commission.

Interrogé sur le point de savoir si le Gouvernement au cas où la Chambre maintiendrait le projet qu'elle a déjà voté, ne trouvait pas dans ce vote nouveau une force suffisante d'entraînement le vote du Sénat, le Président du Conseil déclare qu'il n'en voit pas la possibilité. Il a la certitude que le projet de la Chambre ne serait pas adopté ; d'ailleurs, le Gouvernement dans les conditions où se trouve engagé le débat ne pourrait laisser la question de confiance et dans les circonstances actuelles il prendrait encore moins cette responsabilité.

M. Klotz, ministre de l'Intérieur, a indiqué que le cas où la commission prendrait comme base de discussion le projet sénatorial, le Gouvernement lui demanderait d'élaborer dans ce texte l'article suivant insistant le vote supplémentaire :

Article 5 bis. — Chaque électeur dispose autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans la circonscription. Il peut souscrire sur un trait le nom d'un candidat ainsi qu'il aura compté un suffrage de plus. Les noms sont soustraits sur la même liste seul entre en compte le suffrage complémentaire attribué au premier de ces noms.

Ce système sauvegarderait le principe majoritaire du Sénat et le principe de la représentation des minorités adopté par la Chambre.

M. Klotz a indiqué que ce projet n'est qu'une simple suggestion et il a demandé à la commission, pour fixer la collaboration ultérieure de son Gouvernement, de se prononcer le plus tôt possible sont sur l'abandon du principe de la représentation des minorités en se rallitant au texte du Sénat, soit sur le maintien de ce principe en recherchant les modalités d'application autres que le quotient.

C'est par 18 voix contre 2 que la commission a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour avant la séparation des Chambres.

L'AMNISTIE

Paris, 19 juin. — La commission sénatoriale de l'amnistie a approuvé le rapport de M. Raynaud qui conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été rédigé entre les ministres de la Guerre et de la Marine.

Les déserteurs, les individus poursuivis pour excitation de militaires à la désobéissance ou à la désertion demeurent donc exclus de l'amnistie.

NOS PARLEMENTAIRES A L'EXPOSITION DE GAND

Paris, 19 juin. — Un groupe parlementaire français se rendra à Gand le 5 juillet pour visiter l'Exposition internationale.

Une soixantaine de députés et 45 sénateurs prendront part à ce voyage.

A LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 19 juin. — La Commission du Budget a terminé cet après-midi l'examen du projet de budget de 1913, retour du Sénat.

Sur le rapport de M. Noulens la Commission a adopté les dispositions relatives à la répression des fraudes sur les alcools en les étendant à l'Algérie.

La Commission a examiné ensuite le projet de loi relatif au report des crédits de l'exercice 1912 à 1913, et le projet de loi portant

---

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N. 19

Cœurs et Frimousses

GRAND ROMAN REGIONAL INÉDIT

de Henri PÉLLIER

PREMIÈRE PARTIE

Le plus aimé des trois

Sans compter qu'avec un gaillard comme Robert David, qui se croit toujours dans les prairies aux grandes lattes parmi les chevriers peaux rouges, un mauvais coup pouvait être vite attrapé !

Et Oscar Beaucastel fit un geste énergique qui prouvait que cette fois sa décision était bien prise.

Il prie le procureur de la République de passer à la sous-préfecture, où lui conda toutes les inquiétudes, non pas tant pour lui, mais pour Dieu ! mais pour ses chers administrés qui se trouvaient à chaque instant menacés de coups de revolver et à la merci d'un fou qui n'était pas du pays et n'avait même sur lui aucun papiers !

Et à l'appui de sa plainte, Oscar Beaucastel fit examiner au substitut le buste de la République traversé de part en part, affirmait-il, à la suite d'une agression aussi brutale qu'injustifiée.

Tous deux retrouvèrent même la trace de la balle qui était venue s'écraser contre une plaque en marbre scellée au-dessus de la cheminée.

Et le substitut fut le premier à déclarer qu'une pareille tentative de meurtre ne pouvait rester impunie, surtout qu'elle avait été dirigée contre le représentant du gouvernement.

Le jeune magistrat voyait dans cette étrange affaire, un moyen de se distinguer et de se préparer de bonnes notes pour son futur avancement.

Il prit donc l'instruction en main et envoya à son tour le signalement de Robert David dans toutes les communes voisines, enjoignant que l'on procédât à son arrestation immédiate.

Complètement rassuré par cette énergique intervention de la magistrature, le jeune sous-préfet reparut dans ses bureaux soulagé et satisfait.

Il s'intéressa même tout particulièrement à Joséphin Douillette qui lui sembla tout drôle.

— Vous n'êtes pas souffrant, mon ami ? interrogea-t-il avec sympathie.

Joséphin bredouilla un « non, monsieur » timide, et rougit jusqu'au bout des oreilles. Ce qu'il se garde bien d'avouer, c'est qu'il venait gardienner à son supérieur de s'être ainsi glissé dans la famille des Duchampion pour y courtiser celle que lui, Joséphin, considérait comme sa compagne future et adorée.

Ce qu'il ne pouvait dire non plus, c'est qu'il avait passé une nuit particulièrement agitée à la suite du drame qui s'était déroulé chez les Duchampion et qu'il avait rêvé de Berthe.

Il l'entendait toujours lui murmurer ce doux aveu : « Ne craignez rien et ne doutez pas, c'est vous que j'aime ! » Puis les silhouettes menaçantes de Robert David et d'Oscar Beaucastel, ses terribles rivaux, avaient traversé son doux rêve pour le transformer en horrible cauchemar.

Aussi Joséphin Douillette était-il, ce matin-là, plus pâle et plus défait que jamais.

A ce point que le sous-préfet en eut soudain pitié :

— Vous travaillez trop, mon ami, lui dit-il. Voici les beaux jours qui viennent, vous devriez quitter le bureau un peu plus tôt et faire de longues promenades. Je vous y autorise formellement.

Joséphin Douillette s'inclina et fit entendre un remerciement confus.

Au fond il était très heureux de cette permission qui abrégerait son travail à la sous-préfecture, où il se déplaisait, maintenant qu'il s'y connaissait un rival.

Et puis il aimait se promener dans les petits bois qui se trouvaient aux environs de la ville. Il y était bien seul au milieu de la belle nature, et pouvait s'y abandonner aux inspirations de la Muse.

La décision prise par le substitut, de concert avec le sous-préfet, à l'égard de Robert David, avait permis au gendarme Théodule Baudrier de donner à ses nouveaux amis une véritable preuve de l'intérêt qu'il leur portait... et du goût qu'il prenait du petit vit qui sortait bien frais des caves du père Louis.

Aussitôt, en effet, qu'il avait connu les ordres d'arrestation envoyés dans les communes voisines contre Robert David et son chauffeur, avec leur signalement, Théodule Baudrier était parti à franc étrier pour les « Trois-Girouettes » et avait averti Larigot et son maître du danger qui les menaçait s'ils se risquaient sur les routes en automobile.

Il leur conseilla fortement de ne pas quitter les « Trois-Girouettes » où ils se trouvaient bien en sûreté, personne n'y connaissant leur présence et le vieux jardinier étant, en sa qualité de sourd-muet, incapable d'indiscrétion.

Il fallait même autant que possible prier les deux femmes de la roulotte de ne pas trop se montrer à une certaine distance de la propriété, afin de ne pas attirer l'attention des gendarmes qui faisaient des tournées aux environs.

Pour Germain, il n'y avait rien à craindre.

La jeune fille, sauvage et résignée, était bien décidée à passer toutes ses journées au chevet de Languille.

Elle y lisait des romans qu'elle avait eu la chance de découvrir dans un vieux placard de la pièce où ils campaient.

Mais il fut plus difficile d'obtenir de sa mère la promesse qu'elle ne sortirait pas des Trois-Girouettes.

La bouillante Prudentia étouffait, même en plein air, aussitôt qu'elle se sentait perquée entre des murailles.

Il lui fallait la liberté des routes, et surtout la possibilité de voir des figures nouvelles.

Aux Trois-Girouettes, dès la première journée, quand elle eut passé une heure à sa toilette, rajeunissant sa quarantaine devant son miroir, et faisant courir sur son front en savantes arabesques les petites mèches folles de ses noirs cheveux, Prudentia se sentait mourir d'ennui entre son homme qui grognait d'être couché, et sa fille qui ne levait pas le nez de ses romans.

Elle inventa de nouvelles coquetteries, se mettant du noir aux yeux et du rouge aux lèvres, et arrangeant avec de patientes recherches des rubans dans ses cheveux. Cela lui valut même des plaisanteries de Carmen qui lui demanda ironiquement si elle voulait faire la conquête de Larigot ou tourner la tête au père Louis.

Prudentia n'avait certes aucun galant projet.

Elle sentait tout simplement ses derniers charmes dégringoler avec la quarantaine et elle entendait les retenir le plus longtemps possible.

Et puis le printemps avait dans ce joli pays une influence toute particulière. Il faisait oublier à Prudentia qu'elle avait trois mentons, de fâcheuses bouffissures sous les yeux et la taille qui devenait épaisse.

Sans doute elle avait encore le bras bien rond et la jambe aussi, mais dans toute sa dodue personne, l'embonpoint fatal commençait à jouer un rôle trop prononcé.

C'est même pour lutter contre cet embonpoint qui naissait à ses charmes déclinants, que Prudentia résolut de s'astreindre chaque jour à de longues promenades.

Elle fut donc très contrariée lorsque Robert David la fit riper de s'éloigner le moins possible de la propriété.

Elle obtint cependant la permission de parcourir en toute sens le bois qui se trouvait derrière les « Trois-Girouettes » et qui n'avait pas moins d'une lieue de long.

Chaque jour elle pourrait s'y rendre après son déjeuner, maintenant surtout que la blessure de Languille ne donnait plus aucune inquiétude, et elle y passerait de longues heures, écoutant les oiseaux, chantant et cueillant des fleurs.

Elle éprouverait dans cette communion avec la nature, comme un regain de jeunesse.

Cet après-midi-là surtout, Prudentia trouvait la promenade délicieuse.

Au dessus des branches, le ciel était d'un bleu magnifique, et le soleil, déjà fort, traversait les premières feuilles et se répandait sur l'herbe en une infinité de petites taches lumineuses.

L'air était délicieux à respirer, et dans les mille bruits qui traversaient le bois, on sentait une vie intense, l'on percevait la joie, en devinait l'amour.

Prudentia était arrivée à un détour qu'elle trouva délicieux, tant l'herbe y était joliment parsemée de violettes, et tant avait les petites allées s'y rétrécissaient enveloppées de branches touffues.

C'était un coin de solitude et de mystère.

Elle s'apprêtait à y lancer une de ses rondades qui traduisaient si bien sa joie de vivre, quand elle s'arrêta tout à coup.

Un homme était là, assis au pied d'un arbre, et paraissait plongé dans une profonde rêverie. Il avait, en effet, sa tête dans ses mains et son regard fixe semblait ne rien voir.

C'était Joséphin Douillette qui se livrait aux douceurs de la poésie, et attendait patiemment que sa Muse vînt un peu l'aider à la recherche des images et des rimes.

Prudentia songea d'abord à rentrer doucement en retraite.

Mais voyant bien vite qu'elle avait eu face d'elle un jeune homme, plutôt chétif, et dont l'air rêveur n'avait rien de bien effrayant, elle s'enhardit, et marcha vers lui.

Joséphin tressaillit et esquissa un geste d'inquiétude.

— N'ayez pas peur, dit aussitôt Prudentia de sa voix la plus caressante, je ne suis égarée et je cherche mon chemin.

Et ce disant elle regardait le jeune homme bien en face, et sans rentrer les paupières, de cet œil noir et profond qui avait déjà hypnotisé tant de gens.

Et sous de regard, les petits yeux ronds de Joséphin Douillette clignotèrent d'abord, puis demeurèrent immobiles, pendant que tout son corps se penchait en avant comme pour suivre celle qui le contemplait toujours fixement.

Alors Prudentia eut un bon sourire. Elle éleva doucement ses mains vers la figure du jeune homme, leur faisant dessiner des courbes gracieuses, tracées des gestes calins.

(A suivre).